

PARIS MÉTROPOLE POUR L'EMPLOI DES JEUNES



La Ville de Paris organise le **Forum Paris Métropole pour l'emploi des jeunes Jeudi 12 février 2015 de 10h à 18h à la Grande Halle de la Villette** (211 av Jean Jaurès, Paris 19^e- Métro 5 – Station Porte de Pantin)
Entrée libre et gratuite, se munir de plusieurs CV

Une vingtaine d'ateliers/conférences seront proposés pour les jeunes métropolitains de tout niveau de qualification : du jeune sans diplôme ou de bas niveau de qualification, jusqu'aux étudiants, doctorants et demandeurs d'emploi qualifiés.

Beau partenariat avec la DASCO qui sera à la fois présente sur le stand Ville et sur un espace conférence avec 2 temps forts d'information qui lui permettront de recueillir des inscriptions pour le recrutement sans concours de 300 titulaires « adjoints d'animation ».

ARML, CIDJ et Ecole de la 2^e chance interviendront ensemble sur un espace d'accueil, information et orientation et proposeront des ateliers divers.

Nombreux ateliers également à destination des jeunes diplômés, étudiants et doctorants (2 espaces d'animation leur seront dédiés).

L'ESS, la création d'entreprise et les startup seront également à l'honneur sur le forum et dans les ateliers.

Les organisateurs du "Paris Métropole pour l'emploi des jeunes" ont conçu cette manifestation spécialement pour vous, chercheur d'emploi débutant.

3 000 offres d'emploi et de formation représentant **286** métiers et ce dans la plupart des secteurs d'activité de l'économie vous sont ici proposées.

250 employeurs sont mobilisés afin de permettre à chacun de proposer ses compétences pour un CDI, CDD, une formation alternance, un stage...

Les structures présentes sur le salon sont réparties par thème : orientation professionnelle et accompagnement, apprentissage et formation, jeunes diplômés, engagement et solidarité, petites entreprises/start-ups et création d'entreprise.

1. Accueil :

[Accueil](#)

[Autres forums](#)

[Organisateur](#)

[Partenaires](#)

2. Recruteurs :

[DRH présentes](#)

[Guide du forum](#)

3. Offres d'emploi

[Guide candidat](#)

[Postes proposés](#)

4. Infos pratiques

[Comment venir](#)

[Localisation stands](#)

[Conférences/ateliers](#)

5. Préparatifs :

[Invitation](#)

[10 bons conseils](#)

[Entretien d'embauche](#)

[Vidéo du forum](#)

6. Kiosque :

[Annuaire web emploi](#)

[Annonces emploi](#)

7. A vous la parole :

[Votre avis](#)

[Rester informé](#)

[Prévenir un ami](#)

Les candidats sont attendus à la Grande Halle de la Villette, jeudi 12 février 2015, de 10h à 18h (métro Porte de Pantin, ligne 5).

L'accès est libre et ouvert à tous, gratuit et sans préinscription. Pensez à vous munir de CV !

Nous contacter...

Tél : 01 53 95 15 15

Mail : info@carrefoursemploi.org

Lettre : Carrefours pour l'emploi,

Ecole Militaire, Case 29,

1 place Joffre 75700 Paris SP 07 –

SEPT RUBLIQUES SUR LE SITE DU SALON QU'IL FAUT VISITER

Seul forum de recrutement à l'échelle de la métropole parisienne, "**Paris Métropole pour l'emploi des jeunes**" donne la priorité aux candidats de moins de 30

ans, de tous niveaux de qualification et d'expérience. Près de **250** employeurs sont mobilisés afin de permettre à chacun de proposer ses compétences pour un CDI, CDD, contrat d'apprentissage ou une formation.

Les candidats sont attendus à la Grande Halle de la Villette (Paris 19e), le jeudi 12 février 2015, de 10h à 18h (métro Porte de Pantin, ligne 5).

Informations pratiques

- Date : 12 février 2015
- Horaires : 10h00 - 18h00
- Lieu : Grande Halle de la Villette (paris)
- Inscription : entrée libre
- <http://www.carrefoursemploi.org>

Rendez-vous au forum Paris métropole pour l'emploi des jeunes le 12 février 2015 !

Vous avez moins de 30 ans et vous recherchez une formation ou un emploi jeune? Rendez-vous avec les 250 recruteurs du Forum Paris Métropole **LE JEUDI 12 FÉVRIER 2015 À LA VILLETTE !**

Cet événement à l'échelle de la capitale donne la priorité aux jeunes de tout niveau de qualification et d'expérience. L'emploi des jeunes est aujourd'hui une préoccupation majeure. C'est pourquoi ce forum se veut réellement accessible à tous : jeune en recherche d'un premier emploi, d'un apprentissage ou d'une formation. L'entrée est libre, gratuite et sans préinscription.

Les maîtres-mots : la concordance des profils ainsi que la préparation en amont via le site www.gps-emploi.fr

Vous pourrez aborder le forum selon plusieurs thématiques :

orientation/accompagnement, apprentissage/formation, carré des métiers/artisanat, jeunes diplômés/docteurs & doctorants, PME/start-up et création d'entreprise. Un espace est aussi dédié à l'emploi des travailleurs handicapés.

EN PRATIQUE :

Forum emploi/formation : "**Paris métropole pour l'emploi des jeunes**" 250 recruteurs à convaincre ! Le jeudi 12 février 2015, de 10 h à 18 h sans interruption, à la Grande halle de la Villette, 211 avenue Jean Jaurès à Paris 19ème, entrée libre et gratuite Métro Porte de Pantin (ligne 5)

Préparation et découverte des offres d'emploi/formation proposées :

www.gps-emploi.fr

Information candidats : 01 53 95 15 15

Le Défenseur des droits au forum Paris métropole pour l'emploi des jeunes

Le 03/02/2015

Le Forum Paris Métropole pour l'emploi des jeunes et l'égalité des chances se tiendra dans la grande halle de la Villette le 12 février 2015. Des agents du Défenseur des droits y tiendront un stand afin d'informer les jeunes de leurs droits en matière d'emploi et d'égalité des chances.

Au côté des 250 recruteurs présents lors de ce [forum](#), la Mairie de Paris tiendra également un stand d'informations concernant les efforts de la ville en matière de promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations.

Cette année, le forum cible les jeunes de 18 à 30 ans, quelle que soit leur formation. Dans le contexte économique actuel difficile qui affecte beaucoup les jeunes, 3 000 offres d'emploi de tous types seront à saisir au sein de banques, d'enseignes de grande distribution ou encore de magasins de prêt-à-porter. En complément, des espaces seront dédiés aux thématiques du handicap et de l'égalité des chances afin de sensibiliser les candidats à ces sujets.

Les activités du Défenseur des droits en matière de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations s'ancrent dans ces efforts visant à faire prendre conscience aux jeunes de leurs propres droits, notamment dans le domaine de l'emploi. Les agents du Défenseur des droits se tiendront à la disposition des candidats pour répondre à toutes leurs questions, ce qui constituera une occasion pour les jeunes d'obtenir des réponses concrètes à leurs interrogations.

Nous vous attendons donc nombreux le jeudi 12 février entre 10h et 18h à la grande halle de la Villette.

Outils de préparation au forum:

<http://www.carrefoursemploi.org/telechargement/preparationMinisitediversite2014.pdf>

Adresse : 211 Avenue Jean Jaurès (Paris 19^e) – Métro 5 Porte de Pantin

[Dépliant sur les droits des jeunes](#)

[Dépliant sur les droits des candidats à l'emploi](#)

Dernière mise à jour le 02/02/2015

S'informer sur le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante. Unique en son genre, elle est chargée de veiller à la protection de vos droits et de vos libertés et de promouvoir l'égalité.

Inscrite dans la Constitution depuis le 23 juillet 2008 et instituée par la loi organique et la loi ordinaire du 29 mars 2011, elle regroupe les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et de la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

Le terme « Défenseur des droits » désigne aussi bien l'institution que la personne qui la préside : Jacques Toubon est le Défenseur des droits depuis le 16 juillet 2014.

Nomination

Le Défenseur des droits est nommé par le Président de la République pour un mandat de 6 ans non renouvelable et non révocable. Sa nomination est soumise au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat. **Ce mode de nomination garantit l'indépendance du Défenseur des droits.**

Autonomie et indépendance

L'autonomie et l'indépendance du Défenseur des droits sont assurées par plusieurs dispositions législatives :

il ne peut être mis fin prématurément à ses fonctions, sauf empêchement constaté par un collège composé des chefs des trois plus hautes juridictions* françaises ;

il ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé pour ses opinions ou ses actes liés à l'exercice de ses attributions ;

il ne reçoit aucune instruction d'une autorité, d'une personne ou d'un groupe de pression ;

ses missions ne sont pas cumulables avec un mandat électif, une autre fonction publique ou une activité professionnelle.

Le Défenseur des droits et tous ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel.